



Amen Bank (AB)

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES AU
31.12.2010**

MAI 2011

SOMMAIRE

	Page
I- RAPPORT GENERAL	3
II- RAPPORT SPECIAL	7
III- ETATS FINANCIERS	12

I- RAPPORT GENERAL

AMEN BANK
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **391 800 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **61 403 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.7 et 2.4), certains comptes d'actifs et de passifs, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 980 KDT, dont 8 051 KDT constituées au titre de l'exercice 2010. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est mentionné dans les notes aux états financiers (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5), les biens immobiliers acquis dans le cadre du recouvrement sont classés en « immeubles hors exploitation », détenus en vue de leur revente. Ils ne font pas l'objet d'amortissement et sont évalués, par référence aux dispositions de la norme comptable internationale IFRS 5, au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur après déduction des coûts estimés de vente. Certains actifs, inscrits sous cette rubrique depuis plus de 2 ans pour un montant total de 12 millions de dinars, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente de leur juste valeur pour les besoins du test de dépréciation. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier l'absence de risque de dépréciation sur ces actifs et nous ne pouvons pas, de ce fait, déterminer si un ajustement de ce montant est nécessaire.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note explicative 7.2 qui décrit le fait que la banque fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances de contrôle se traduisant par des anomalies d'équilibre de certaines journées comptables au cours de l'exercice 2010 et des exercices antérieurs. Les anomalies détectées au cours de l'exercice 2010 ont été régularisées et un système de veille a été mis en place pour permettre d'identifier, de suivre et de régulariser les opérations à l'origine de ces anomalies.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mai 2011

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

MTBF *membre de*
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA

II- RAPPORT SPECIAL

AMEN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- 1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en décembre 2010 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **86,19%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds de **20 MDT**. En vertu de cette convention, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la banque du 23.07.2010.

- 2 Amen Bank a conclu, en mars 2010, avec la société "Amen Project" dans laquelle elle détient **52,95%** du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 40 KDT hors taxes;
- une commission fixe de 2 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 7 KDT hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention a totalisé un montant de 60 KDT (HT) en 2010.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du. 05.05.2011.

- 3 La banque a cédé à la société "Hôpital privé El Amen", dans laquelle elle détient **30%** du capital, un terrain pour un prix de 5 494 KDT. Cette opération a été réalisée au comptant.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du. 05.05.2011.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Société «PGI Holding»

Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding qui détient **21,66%** du capital de la banque une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2010 s'élève à 96 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **28,54%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2010 s'élèvent à 16 KDT (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, transport de valeurs, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2010 s'élève à 334 KDT;
 - des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2010 s'élève à 1 553 KDT.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **86,19%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Sept (7) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 59 383 KDT. La commission de gestion au titre de 2010, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à 594 KDT (HT). Le montant des plus values générées par ces fonds est de 1 736 KDT au titre de 2010.
- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 01.04.1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présent au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2010 s'élève à 75 KDT (HT).

Société «Tunisie Leasing»

L'encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et souscrit par Amen Bank s'élève au 31 décembre 2010 à 12 300 KDT. Le total des intérêts perçus et à percevoir à ce titre par Amen Bank au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 735 KDT.

Société «Le recouvrement»

Le 01.01.2007, la banque a conclu avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars, encaissée dès la tenue de l'AGO de la société "Le recouvrement".

Société «Tunisys»

La banque a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle Amen Bank détient **29,85%** du capital du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2010 s'élève à 971 KDT (HT). En outre, cette société a engagé en 2010 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 392 KDT (HT)

Société «Hayett»

Une convention a été conclue entre Amen Bank et la compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation SA «Hayett» dans laquelle la banque détient **25%** du capital. Cette convention a pour objet la constitution de rentes ou de capital à servir à l'âge de retraite ainsi que le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès avant le départ à la retraite et ce pour les personnes ayant adhéré à ce contrat. Le montant de la prime versée au titre de l'exercice 2010 est de 400 KDT

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et les Fonds Communs de Placement auxquelles elle est liée, les rémunérations revenant à l'Amen Bank se détaillent comme suit:

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2010 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	1 376 KDT
SICAV Amen	0,04%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	653 KDT

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

- 1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaille comme suit :
 - La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration datant de 2004.
 - Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
 - La rémunération et avantages accordés au Vice Président Directeur Général et aux trois (3) Directeurs Généraux Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration. Ils reçoivent un salaire annuel fixe, une prime de bilan complémentaire, une gratification de fin d'année et des jetons de présence au titre des filiales.
- 2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge 2010	Passif au 31/12/2010	Charge 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	200 000	-	230 000	230 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paievements en actions				
TOTAL	200 000	-	230 000	230 000

	Vice Président Directeur Général			Collège des Directeurs Généraux adjoints		
	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paievements en actions						
TOTAL	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 Mai 2011

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

MTBF *membre de*
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA

III- ETATS FINANCIERS

Bilan
Arrêté au 31.12.2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre	
		2010	2009
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	(1-1)	185 514	208 198
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	173 291	154 443
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	3 714 109	2 948 141 (*)
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	144 292	114 251
AC5 Portefeuille d'Investissement	(1-5)	433 464	449 616 (*)
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	101 382	101 505 (*)
AC7 Autres actifs	(1-7)	54 914	67 117 (*)
TOTAL ACTIFS		4 806 966	4 043 271
PA1 Banque Centrale, CCP		85 121	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-1)	223 481	250 352
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-2)	3 497 715	2 969 066 (*)
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-3)	489 311	374 580
PA5 Autres passifs	(2-4)	119 538	106 919 (*)
TOTAL PASSIFS		4 415 166	3 700 917
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves		229 973	197 267 (*)
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	1
CP6 Résultat de l'exercice		61 403	44 663 (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	391 800	342 354
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		4 806 966	4 043 271

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note sur les méthodes comptables n° 10)

Etat des engagements Hors Bilan
Arrêté au 31.12.2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre	
		2010	2009
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	640 633	394 496
HB 02- Crédits documentaires	(4-2)	139 549	117 959
HB 03- Actifs donnés en garantie		-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		780 182	512 455
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES</u>			
HB 04- Engagements de financement donnés		249 763	484 323
HB 05- Engagements sur titres		191	-
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	(4-3)	249 954	484 323
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus		-	-
HB 07- Garanties reçues	(4-4)	1 809 812	1 429 013
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS		1 809 812	1 429 013

Etat de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
		2010	2009
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>330 840</u>	<u>273 504</u>
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1) 245 421	199 414
PR2	Commissions perçues	(5-2) 44 807	37 827
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 17 805	13 375 (*)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 22 807	22 888 (*)
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>(160 506)</u>	<u>(131 543)</u>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5) (155 854)	(127 719)
CH2	Commissions encourues	(4 652)	(3 824)
PRODUIT NET BANCAIRE		170 334	141 961
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6) (42 312)	(33 639)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7) (1 327)	(3 432) (*)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 751	1 663 (*)
CH6	Frais de personnel	(5-8) (40 640)	(37 921) (*)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8) (11 713)	(11 361)
CH8	Dotations aux amortissements	(5-8) (5 001)	(4 579) (*)
RESULTAT D'EXPLOITATION		71 092	52 692
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9) 3 095	27
CH11	Impôt sur les sociétés	(12 784)	(8 056)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		61 403	44 663
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		61 403	44 663
Effet des modifications comptables		(8 560)	(8 121) (*)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		52 843	36 542
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		(5-10) 6,140	5,254
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		(5-10) 6,140	5,254

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note sur les méthodes comptables n° 10)

Etat de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-décembre	
		2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	6-1		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		303 487	247 799
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(149 235)	(86 103)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(22 374)	(51 196)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(802 317)	(652 443)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		523 343	478 617
Titres de placements		(28 222)	(112 392)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(39 209)	(37 514)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(6 216)	(48 478)
Impôt sur le bénéfice		(10 424)	(5 495)
<u>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		(231 167)	(267 205)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	6-2		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 723	11 780
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		28 616	(22 588)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(4 879)	(7 841)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		42 460	(18 649)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6-3		
Émission d'actions		-	25 500
Émission d'emprunts		80 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(11 198)	(9 333)
Augmentation / diminution ressources spéciales		47 027	14 019
Dividendes versés et autres distributions		(11 956)	(9 559)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		103 873	80 627
Incidence des variations des taux de change / liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(84 834)	(205 227)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	6-4	15 305	220 532
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		(69 529)	15 305

Notes aux états financiers 31 décembre 2010

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 100.000.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 10.000.000 actions de 10 dinars chacune, réparties comme suit:

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	98 715	99%
Actionnaires Etrangers	1 285	1%
Total	100 000	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2010 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

1.3 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

2- Portefeuille titres

2.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et de l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

2.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2010 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010. Les charges

courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2010 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	33%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Le matériel TPE	20%
Coffres forts	4%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

L'impact de l'application de cette règle comptable propre à la banque par rapport aux principes comptables applicables en Tunisie ne peut pas être déterminé de façon fiable.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2010. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2010.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

10- Reclassements opérés pour les besoins de comparabilité et modifications comptables ayant un impact sur les capitaux propres

Les chiffres à fin décembre 2009, ont été reclassés compte tenu des corrections de présentation effectuées par la banque dans le cadre de l'amélioration de la procédure d'établissement des états financiers et en conformité aux normes comptables en vigueur.

Par ailleurs, des corrections, ayant un impact sur les capitaux propres au 31/12/2009, ont été apportées.

Le tableau suivant reprend en détail tous les reclassements et retraitements effectués :

10.1 Reclassements et retraitements sur le résultat

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
PR3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières		13 895	(520)	13 375
	Reclassement des pertes sur options de change de la rubrique CH3 à la rubrique PR3		(520)	
CH3 - Pertes sur portefeuille titre commercial		(520)	520	0
	Reclassement des pertes sur options de change de la rubrique CH3 à la rubrique PR3		520	
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement		21 500	1 388	22 888
	Reclassement des intérêts sur créances prises en charge par l'Etat de la rubrique PR4 vers la rubrique PR7		(49)	
	Reclassement des plus values de portage de la rubrique PR6/CH5 vers la rubrique PR4		284	
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession		1 153	
PR6/CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(3 148)	(284)	(3 432)
	Reclassement des plus values de portage de la rubrique PR6/CH5 vers la rubrique PR4		(284)	
PR7 - Autres produits d'exploitation		1 614	49	1 663
	Reclassement des intérêts sur créances prises en charge par l'Etat de la rubrique PR4 vers la rubrique PR7		49	
CH6 - Frais de personnel		(36 374)	(1 547)	(37 921)
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		(1 227)	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		(3 424)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		3 104	
CH8 - Dotations aux amortissements		(4 534)	(45)	(4 579)
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles		(45)	

10.2 Reclassements et retraitements sur le bilan

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC3 – Créances sur la clientèle		2 951 946	(3 805)	2 948 141
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(3 805)	
AC5 - Portefeuille d'investissement		450 203	(587)	449 616
	Reclassement des créances prises en charge par l'Etat de la rubrique AC5 vers la rubrique AC7		(2 667)	
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession		2 080	
AC6 - Valeurs Immobilisées		102 203	(698)	101 505
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais du résultat de 2009		(45)	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais des capitaux propres d'ouverture		(653)	
AC7 - Autres actifs		61 251	5 866	67 117
	Reclassement des créances prises en charge par l'Etat de la rubrique AC5 vers la rubrique AC7		2 667	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		3 199	
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle		2 962 197	6 869	2 969 066
	Reclassement des dettes rattachées aux dépôts de la clientèle de la rubrique PA5 à la rubrique PA3		7 319	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(450)	
PA5 - Autres passifs		104 452	2 467	106 919
	Reclassement des dettes rattachées aux dépôts de la clientèle de la rubrique PA5 à la rubrique PA3		(7 319)	
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		1 227	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		3 424	
	Constatation de la provision pour congés à payer pour les exercices 2008 et antérieurs		5 290	
	Reclassement de certains comptes entre les rubriques AC3, AC7, PA3 et PA5		(155)	
CP2 – Réserves		205 388	(8 121)	197 267
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession par le biais des capitaux propres d'ouverture		927	
	Constatation de la provision pour congés à payer pour les exercices 2008 et antérieurs		(5 291)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		(3 104)	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles par le biais des capitaux propres		(653)	

Rubrique	Nature du retraitement	Montant avant Retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
CP6 - Résultat de l'exercice		45 102	(439)	44 663
	Constatation des plus values courues sur titres en rétrocession par le biais du résultat de 2009		1 153	
	Constatation de la charge pour congés à payer au titre de l'exercice 2009		(1 227)	
	Abonnement de la prime de bilan de l'exercice 2009		(3 424)	
	Correction de la prime de bilan de 2008 par le biais des capitaux propres d'ouverture		3 104	
	Correction des charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles		(45)	

IV. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2010 un montant de 185 514 KDT contre 208 198 KDT au 31.12.2009 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	39 324	28 982	10 342	36%
BCT, CCP et TGT	146 190	179 216	(33 026)	(18%)
Total	185 514	208 198	(22 684)	(11%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	39 624	29 282	10 342	35%
Provisions caisse	(300)	(300)	-	0%
Sous total 1	39 324	28 982	10 342	36%
BCT	146 403	179 429	(33 026)	(18%)
Provisions BCT	(575)	(931)	356	(38%)
Sous total 2	145 828	178 498	(32 670)	(18%)
CCP	446	755	(309)	(41%)
Provisions CCP	(84)	(37)	(47)	127%
Sous total 3	362	718	(356)	(50%)
Total	185 514	208 198	(22 684)	(11%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2010 un montant de 173 291 KDT contre 154 443 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	32 147	27 034	5 113	19%
Prêts aux établissements bancaires	13 039	23 419	(10 380)	(44%)
Créances rattachées/Prêts aux établissements bancaires	10	77	(67)	(87%)
Provisions sur les correspondants	(521)	-	(521)	-
Total créances sur les établissements bancaires	44 675	50 530	(5 855)	(12%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	7 730	6 155	1 575	26%
Prêts aux établissements financiers	119 692	96 739	22 953	24%
Créances rattachées/Prêts aux établissements financiers	1 194	1 019	175	17%
Total créances sur les établissements financiers	128 616	103 913	24 703	24%
Total	173 291	154 443	18 848	12%

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2010 et 2009 se présente comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	553 273	493 981	59 292	12%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	2 902 791	2 233 482	669 309	30% (*)
Crédits sur ressources spéciales (3)	258 045	220 678	37 367	17%
Total	3 714 109	2 948 141	765 968	26%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Le stock de provision et d'agios réservés ont été en totalité présenté en déduction de la sous rubrique (2).

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2010 comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	543 723	481 977	61 746	13%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	9 550	12 004	(2 454)	(20%)
Total	553 273	493 981	59 292	12%

(2) Les autres concours à la clientèle se subdivisent en:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	2 650 499	2 037 428	613 071	30%
Autres concours à la clientèle en devises	252 292	196 054	56 238	29%
Total	2 902 791	2 233 482	669 309	30%

La ventilation des créances sur la clientèle selon le critère d'éligibilité ou non au refinancement de la Banque Centrale hors provisions, agios réservés et créances rattachées se présente comme suit:

Description	Eligible au refinancement de la BCT	Non éligible au refinancement de la BCT	Total
Créances sur la clientèle	1 592 609	1 513 404	3 106 013

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	6 640	6 179	461	7%
Créances sur ressources extérieures	251 405	214 499	36 906	17%
Total	258 045	220 678	37 367	17%

Les mouvements des créances douteuses sur la clientèle et des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Montant brut de la créance	498 559	452 113	46 446	10%
Provisions au 31/12/N-1	215 130	164 233	50 897	31%
Dotation nette de l'exercice	30 572	50 897	(20 325)	(40%)
Provision au 31/12/N	245 702	215 130	30 572	14%
Total Net de la Créance	252 857	236 983	15 874	7%

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Montant brut de la créance	498 559	452 113	46 446	10%
Agios Réservés affectés aux créances classées au 31-12-N-1	105 224	100 201	5 023	5%
Dotation agios réservés de l'exercice	19 339	21 165	(1 826)	(9%)
Reprise Agios réservés de l'exercice	(15 682)	(12 233)	(3 449)	28%
Reprise suite apurement de créances	-	(3 523)	3 523	(100%)
Autres reprises	(261)	(386)	125	(32%)
Total	108 620	105 224	3 396	3%

La répartition des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Créances clientèle (classe 0,1)	4 321 005	3 354 059	966 946	29%
Créances clientèle (classe 2, 3, 4, 5) (a)	498 559	452 113	46 446	10%
Total créances (Bilan et hors bilan) (b)	4 819 564	3 806 172	1 013 392	27%
Agios réservés affectés aux créances classées	108 621	105 224	3 397	3%
Provisions affectées aux créances classées	245 702	215 130	30 572	14%
Total Provisions et agios réservés (c)	354 323	320 355	33 969	11%
Taux de couverture de l'ensemble des créances(c/b)	7,35%	8,42%	(1,07%)	(13%)
Taux de couvertures des créances classées(c/a)	71,07%	70,86%	0,21%	0,3%
Taux des créances classées (a/b)	10,34%	11,88%	(1,54%)	(13%)

La répartition sectorielle des créances

La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature, au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

Secteur d'activité	2010	%	2009	%
I-AGRICULTURE	107 864	2,2%	86 726	2,3%
II- INDUSTRIE	1 362 403	28,3%	1 170 006	30,7%
Mine	7 391	0,2%	11 226	0,3%
Energie	48 907	1,0%	49 220	1,3%
Industrie agroalimentaire	241 413	5,0%	222 358	5,8%
Matériaux de construction	241 909	5,0%	169 073	4,4%
Industrie mécanique et électrique	246 687	5,1%	212 848	5,6%
Chimie et caoutchouc	171 678	3,6%	135 430	3,6%
Textile	21 587	0,4%	20 860	0,5%
Habillement et cuir	79 716	1,7%	78 486	2,1%
Bois, liège et ameublement	30 901	0,6%	33 859	0,9%
Papier, imprimerie et industrie diverses	124 981	2,6%	109 468	2,9%
Bâtiment et travaux publics	147 233	3,1%	127 178	3,3%
III- SERVICES	3 349 297	69,5%	2 549 440	67,0%
Tourisme	437 227	9,1%	358 845	9,4%
Transport et télécommunication	315 747	6,6%	190 408	5,0%
Commerce agroalimentaire	71 830	1,5%	61 107	1,6%
Commerce matériaux de construction	138 795	2,9%	141 723	3,7%
Commerce quincaillerie et assimilés	118 558	2,5%	98 227	2,6%
Commerce textile et cuir	54 043	1,1%	42 616	1,1%
Commerces divers	457 674	9,5%	294 148	7,7%
Santé	58 890	1,2%	51 001	1,3%
Finance	213 149	4,4%	194 078	5,1%
Loisirs et Cultures	28 735	0,6%	28 810	0,8%
Particuliers	792 566	16,4%	631 512	16,6%
Divers	68 637	1,4%	51 016	1,3%
Promotion immobilière	593 446	12,3%	405 949	10,7%
Total	4 819 564	100,00%	3 806 172	100,00%

Une différence négative constatée entre l'encours comptable des créances sur la clientèle et le tableau des engagements est en cours de justification.

Note 1.4: Portefeuille titres de placement

Cette rubrique accuse au 31.12.2010 un solde de 144 292 KDT contre un solde de 114 251 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres à revenu fixe	142 876	113 870	29 006	25%
Bons de trésor à court terme	118 432	102 433	15 999	16%
Emprunts obligataires	19 000	7 300	11 700	160%
Créances rattachés/Titres à revenu fixe	5 444	4 137	1 307	32%
Titres à revenu variable	1 416	381	1 035	271%
Titres de placement en actions	1 565	386	1 179	305%
Provisions pour dépréciation des placements en actions	(149)	(5)	(144)	2880%
Total	144 292	114 251	30 041	26%

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Actions cotées	1 356	177	1 179	666%
Actions non cotées	209	209	-	0%
Total	1 565	386	1 179	305%

Les mouvements de provisions se présentent comme suit en 2010 et comparativement à 2009 :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Montant brut des titres de placement	1 565	386	1 179
Provision au 31/12/N-1	5	69	(64)
Dotations de l'exercice	134	-	134
Reclassement de provisions	10	-	10
Reprise de provisions	-	(64)	64
Provision au 31/12/N	149	5	144
Total net des titres de placement	1 416	381	1 035

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2010 un solde de 433 464 KDT contre 449 616 KDT au 31.12.2009. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres d'investissement	296 818	323 943	(27 125)	(8%) (*)
Titres de participation	15 068	14 684	384	3%
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	62 715	55 469	7 246	13%
Parts dans les entreprises liées	7 770	9 495	(1 725)	(18%)
Participation avec convention en rétrocession	47 203	43 897	3 306	8%
Créances rattachés/Titres d'investissement	3 890	2 128	1 762	83% (*)
Total	433 464	449 616	(16 152)	(4%)

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Bons de trésor assimilables	134 953	176 304	(41 352)	(23%)
Fonds gérés	105 704	75 685	30 020	40%
Encours brut des fonds gérés	107 242	75 685	31 558	42%
Provisions/Fonds gérés	(1 538)	-	(1 538)	-
Emprunts obligataires	56 161	71 954	(15 793)	(22%)
Emprunts obligataires	56 431	72 224	(15 793)	(22%)
Provisions/Emprunts obligataires	(270)	(270)	-	0%
Total	296 818	323 943	(27 125)	(8%)

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres de participation	21 651	21 637	14	0%
Provisions/Titres de participation	(6 583)	(6 953)	370	(5%)
Total	15 068	14 684	384	3%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotées se présente comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres cotés	6 692	6 863	(171)	(2%)
Titres non cotés	14 959	14 774	185	1%
Titres de participation	21 651	21 637	14	0%

(3) Parts dans les entreprises associées et co- entreprises

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	64 087	59 742	4 345	7%
Provisions/Parts dans les entreprises associées	(1 372)	(4 273)	2 901	(68%)
Total	62 715	55 469	7 246	13%

La subdivision des parts dans les entreprises associées et co- entreprises, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Titres cotés	18 988	18 988	-	0%
Titres non cotés	45 099	40 754	4 345	11%
Parts dans les entreprises associées	64 087	59 742	4 345	7%

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	9 970	13 458	(3 488)	(26%)
Provisions/Parts dans les entreprises liées	(2 200)	(3 963)	1 763	(44%)
Total	7 770	9 495	(1 725)	(18%)

(5) Titres en rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	49 611	44 497	5 114	11%
Provisions/Participation avec convention en rétrocession	(2 408)	(600)	(1 808)	301%
Total	47 203	43 897	3 306	8%

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2010 un solde de 101 382 KDT contre un solde de 101 505 KDT au 31.12.2009 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Immobilisations incorporelles	854	1 325	(471)	(36%)
Immobilisations incorporelles	4 504	4 225	279	7% (*)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(3 466)	(2 900)	(566)	20% (*)
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	-	(184)	-
Immobilisations corporelles	93 077	95 674	(2 597)	(3%)
Immobilisations corporelles	140 171	139 998	173	0% (*)
Amortissement des immobilisations corporelles	(47 094)	(44 324)	(2 770)	6% (*)
Immobilisations encours	7 451	4 506	2 945	65%
Immobilisations encours	8 321	4 506	3 815	85%
Provision sur immobilisations encours	(870)	-	(870)	-
Total	101 382	101 505	(123)	0%

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2010 un montant de 54 914 KDT contre un montant de 67 117 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	21 348	28 029	(6 680)	(24%)
Comptes d'attente	21 346	27 867	(6 521)	(23%)
Comptes d'attente de la salle de marché	13 135	38 519	(25 384)	(66%)
Comptes d'attente de la compensation	5 483	(18 231)	23 714	(130%) (*)
Autres comptes d'attente	2 727	7 579	(4 852)	(64%) (*)
Comptes de régularisation	3	162	(159)	(98%)
Autres	33 566	39 088	(5 523)	(14%)
Stock de matière, fourniture et timbres	645	285	360	126%
Etat, impôts et taxes	675	726	(51)	(7%)
Allocations familiales	555	475	80	17%
Dépôts et cautionnements	93	64	29	45%
Opérations avec le personnel	27 606	25 918	1 688	7%
Débiteurs divers	1 587	5 136	(3 549)	(69%)
Créances sur l'Etat	2 312	2 667	(356)	(13%) (*)
Autres	93	3 817	(3 724)	(98%) (*)
Total Autres Actifs	54 914	67 117	(12 203)	(18%)

Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Les provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se détaillent comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	9 276	1 975	7 301	370%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	8 732	1 757	6 975	397%
Provision sur autres comptes d'attente	544	218	326	150%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 524	18 986	538	3%
Provision sur opérations avec le personnel	610	610	-	0%
Provision sur débiteurs divers	3 270	3 270	-	0%
Provisions sur autres comptes	15 643	15 105	538	4%
Total	28 800	20 961	7 839	37%

La rubrique AC7 comporte des comptes en cours d'analyse et de justification. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été achevés. La situation à fin 2010 se présente comme suit:

Libellé	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de liaison servant à enregistrer l'encours des valeurs en route (devises, effets de transaction, chèques et opérations de paiement électronique)	32 165	5 889
Comptes de virements devises en instance d'imputation	40 309	5 915
Comptes opérations de compensation	750	31
Comptes miroirs afférents aux intérêts à échoir	123	139
Comptes effets à l'encaissement	(1 695)	(1 686)
Compte en attente et de régularisation provisionné à hauteur de 6 975 KDT	8 549	6 096
Les comptes de position et de contre valeur de position de change bilan pour les opérations de change au comptant	22	2 216
Le compte devise en instance d'affectation	(39 617)	32 604
Comptes dinars en instance d'affectation (1)	12 444	-
Comptes de liaison servant à enregistrer l'encours des effets souscrits en route accusant un solde débiteur (2)	788	6 679
Comptes de compensation de chèques (2)	(9)	(2 502)
Versements en route (3)	(520)	879
Chèques à compenser en route (3)	(598)	582
Virements en route (3)	(1 222)	(541)
Comptes enregistrant les frais payés aux huissiers notaires sur chèques impayés	1 466	1 497

(1) Le solde de 2009 est nul. En effet, la réserve a été formulée au 30.06.2010. A noter que cette réserve n'est plus présentée au niveau de la rubrique PA5 et ce suite au reclassement des comptes de la rubrique autres passifs vers la rubrique autres actifs.

(2) Comptes présentés initialement au niveau de la rubrique AC3, reclassés au niveau de la rubrique AC7 en 2010.

(3) Comptes présentés initialement au niveau de la rubrique PA3, reclassés au niveau de la rubrique AC7 en 2010.

Les comptes ci-dessous listés, présentent des soldes non justifiés au 31/12/2010:

- Le compte "impayés facturettes" présente un solde net débiteur non justifié de 597 KTND.
- Les comptes "allocations familiales à récupérer" présentent un solde débiteur non justifié de 325 KTND
- Le compte "escompte chèques TPE et facturettes" présente un solde net débiteur non justifié de 648 KTND.

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2010 un solde de 223 481 KDT contre un solde de 250 352 KDT au 31.12.2009 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	222 094	243 003	(20 909)	(9%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	1 387	7 349	(5 962)	(81%)
Total	223 481	250 352	(26 871)	(11%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Avoirs des établissements bancaires	10 758	28 566	(17 808)	(62%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	211 336	214 437	(3 101)	(1%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	222 094	243 003	(20 909)	(9%)

Note 2.2: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2010 un solde de 3 497 715 KDT contre un solde de 2 969 066 KDT au 31.12.2009 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Dépôts à vue	921 956	815 853	106 103	13%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 575 759	2 153 213	422 546	20% (*)
Total	3 497 715	2 969 066	528 649	18%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Epargne	527 655	451 804	75 851	17%
Placements à terme	1 986 840	1 642 879	343 961	21%
Placements à terme en dinars	1 812 602	1 475 700	336 902	23%
Dettes rattachées sur placements à terme en dinars	27 181	22 471	4 710	21%
Placements à terme en devises	146 716	144 417	2 299	2%
Dettes rattachées sur placements à terme en devises	341	291	50	17%
Autres sommes dues à la clientèle	61 264	58 530	2 734	5%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 575 759	2 153 213	422 546	20%

Note 2.3: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2010 à 489 311 KDT contre 374 580 KDT au 31.12.2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Emprunts matérialisés	210 660	142 926	67 734	47%
Ressources spéciales	278 651	231 654	46 997	20%
Total	489 311	374 580	114 731	31%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009 :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Emprunts matérialisés	205 331	138 667	66 664	48%
Dettes rattachées/Emprunts matérialisés	5 329	4 259	1 070	25%
Emprunts matérialisés	210 660	142 926	67 734	47%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009 :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Ressources budgétaires	4 395	3 858	537	14%
Ressources extérieures	274 256	227 796	46 460	20%
Ressources spéciales	278 651	231 654	46 997	20%

Note 2.4: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2010 et au 31.12.2009:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	4 143	2 194	1 949	89% (*)
Comptes d'attente et de régularisation	115 395	104 725	10 670	10%
<i>Comptes d'attente</i>	<i>3 176</i>	<i>39 795</i>	<i>(36 619)</i>	<i>(92%)</i>

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Comptes de régularisation	(3)	706	(708)	(100%)
Créditeurs divers	98 645	53 681	44 964	84%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	74 410	30 913	43 497	141%
Autres créditeurs divers	24 235	22 768	1 467	6% (*)
Etat, impôts et taxes	13 125	10 226	2 899	28%
Autres	452	317	135	42%
Total Autres passifs	119 538	106 919	12 619	12%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

La rubrique PA 05 comporte des comptes en cours d'analyse et de justification. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas été achevés. Les soldes au 31.12.2010 se présentent comme suit:

- Versements à valoir sur prêts contentieux, accusant un solde créditeur net de 75 KDT;
- COMAR remboursement des frais médicaux, accusant un solde créditeur net de 108 KDT;
- Trésor Tunisien amendes perçues sur chèques impayés, accusant un solde créditeur net de 553 KDT;
- Le compte créditeur divers, présentant un solde créditeur de 2 215 KDT demeure non justifié à hauteur de 52 KDT;
- Le compte "fournisseurs à régler" présente un solde net créditeur non justifié de 508 KDT;
- Le compte 723 723 05 présente un solde net créditeur non justifié de 261 KTND.

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spéciale	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2009 après modifications comptables	100 000	10 189	12 729	108 730	57 850	(8 121)	15 890	423	1	44 663	342 354
Affectation du résultat 2009											
Réserves	-	-	709	30 193	-	-	-	-	-	(30 902)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(11 900)	(11 900)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	2 300	-	-	(2 300)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Effet des modifications comptables	-	-	-	-	-	(439)	-	-	-	439	-
Autres mouvements sur les Capitaux Propres											
Mouvements sur fond social	-	-	-	-	-	-	(57)	-	-	-	(57)
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61 403	61 403
Soldes au 31/12/2010	100 000	10 189	13 438	138 923	57 850	(8 560)	18 133	423	1	61 403	391 800

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2010 à 640 633 KDT contre 394 496 KDT au terme de l'exercice 2009 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Cautions	410 060	283 273	126 787	45%
Avals	224 401	105 534	118 867	113%
Autres garanties données	6 172	5 689	483	8%
Total	640 633	394 496	246 137	62%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2010 comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Cautions en faveur des banques	110 042	65 167	44 875	69%
Cautions en faveur des établissements financiers	11 636	17 300	(5 664)	(33%)
Cautions en faveur de la clientèle	288 382	200 806	87 576	44%
Total	410 060	283 273	126 787	45%

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 117 959 KDT au 31.12.2009 à 139 549 KDT au 31.12.2010 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Crédits documentaires import	128 795	100 354	28 441	28%
Crédits documentaires export	10 754	17 605	(6 851)	(39%)
Total	139 549	117 959	21 590	18%

Note 4.3: Engagements Donnés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 249 954 KDT contre 484 323 KDT au 31/12/2009 et se détaille comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Engagements de financement donnés	249 763	484 323	(234 560)	(48%)
Engagements sur titres	191	-	191	-
Total	249 954	484 323	(234 369)	(48%)

Note 4.4: Garanties Reçues

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2010 à 1 809 812 KDT contre 1 429 013 KDT au terme de l'exercice 2009 et se détaille comme suit:

Description	31.12.2010	31.12.2009	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	31 752	7 797	23 955	307%
Garanties reçues d'autres établissements bancaires, financiers et d'assurances	10 693	12 647	(1 955)	(15%)
Garanties reçues de la clientèle	1 767 367	1 408 569	358 798	25%
Total	1 809 812	1 429 013	380 799	27%

Les garanties reçues de la clientèle sont prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Conformément aux dispositions de la norme comptable, les garanties reçues sous forme de dépôts affectés figurant au passif du bilan ne sont pas présentées au niveau des garanties reçues.

Les garanties reçues de la clientèle mentionnées au niveau de l'état des engagements hors bilan sont puisées à partir de la base juridique et plafonnées, pour chaque client, aux engagements correspondants.

Les garanties admises pour le calcul des provisions ont été revues pour apprécier leurs valeurs et ajustées en conséquence pour les besoins de provisionnement. Ces ajustements n'ont pas été reflétés au niveau de la base juridique au 31.12.2010. La mise à jour de cette base est en cours.

5- Notes explicatives sur l'état de résultatNote 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés réalisés par les opérations avec les établissements bancaires et financiers, y compris la Banque Centrale de Tunisie, ont totalisé en 2010 un montant de 245 421 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	7 615	7 073	542	8% (*)
Opérations avec la clientèle	227 625	183 713	43 912	24% (*)
Autres intérêts et revenus assimilés	10 181	8 628	1 553	18%
Total	245 421	199 414	46 007	23%

(*) La banque a procédé au reclassement des intérêts sur les opérations avec les établissements financiers de la sous rubrique « Opérations avec la clientèle » à la sous rubrique « Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT ». L'effet du reclassement sur l'exercice 2009 est de 4 685 KDT.

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2010 un montant 44 807 KDT, ont augmenté de 6 980 KDT par rapport à 2009 et se présentent comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	21 486	18 013	3 473	19%
Opérations sur placement et titres	3 916	3 523	393	11%
Opérations de change	1 212	1 059	153	14%
Opérations de commerce extérieur	3 542	2 889	653	23%
Gestion, étude et engagement	8 669	7 175	1 494	21%
Opérations monétiques	4 767	4 091	676	17%
Banque directe	820	635	185	29%
Autres commissions	395	442	(47)	(11%)
Total	44 807	37 827	6 980	18%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2010 et 2009 :

Description	2010	2009	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	-	190	(190)	(100%)
Gain net sur titres de placement	7 521	4 369	3 152	72%
Gain net sur opérations de change	10 284	8 816	1 468	17% (*)
Total	17 805	13 375	4 430	33%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	6 169	4 269	1 900	49%
Intérêts et revenus assimilés sur les titres à revenu fixe	6 528	4 374	2 154	50%
Moins values de cession	(359)	(105)	(254)	242%
Titres de placement à revenu variable	1 352	100	1 252	1252%
Dividendes sur les titres de placement	9	6	3	50%
Plus values de cession	1 713	29	1 684	5807%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(134)	-	(134)	-
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	-	65	(65)	(100%)
Moins values de cession	(236)	-	(236)	-
Total	7 521	4 369	3 152	72%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2010	2009	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 369	1 784	585	33%
Gain net sur opérations de change sur factures	274	123	151	124%
Gain net sur opérations de change en compte	8 185	7 387	798	11%
Gain net sur options de change	(592)	(510)	(82)	16%
Gain net sur opérations Western Union	48	33	15	45%
Total	10 284	8 816	1 468	17%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2010 un montant de 22 807 KDT contre 22 888 KDT en 2009. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	15 990	17 476	(1 486)	(9%) (*)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	4 340	3 959	381	10%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	2 477	1 453	1 024	70% (*)
Total	22 807	22 888	(81)	0%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor Assimilables	9 908	12 222	(2 314)	(19%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	2 506	1 189	1 317	111%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	3 576	4 065	(489)	(12%)
Total	15 990	17 476	(1 486)	(9%)

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2010 un montant de 155 854 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	5 906	5 717	189	3%
Opérations avec la clientèle	121 909	103 965	17 944	17%
Emprunts et ressources spéciales	18 921	14 883	4 038	27%
Autres intérêts et charges	9 118	3 154	5 964	189%
Total	155 854	127 719	28 135	22%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2010 un montant de 42 312 KDT, en hausse de 8 673 KDT par rapport à l'exercice 2009. Son détail se présente comme suit:

Description	2010	2009	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	30 572	36 506	(5 934)	(16%)
Perte sur créances apurées	1 100	659	441	67%
Reprise d'agios réservés sur créances apurées	-	(3 522)	3 522	(100%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs et autre risque et charge	12 084	-	12084	-
Reprise de provision sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(1 426)	-	(1 426)	-
Recouvrement des créances radiées	(18)	(4)	(14)	350%
Total	42 312	33 639	8 673	26%

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2010 un montant de 1 327 KDT, en baisse de 2 105 KDT par rapport à l'exercice 2009. Leur détail se présente comme suit:

Description	2 010	2 009	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	5 825	4 263	1 562	37%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres	(7 504)	(956)	(6 548)	685%
Plus ou moins values de cession sur titres	2 933	(344)	3 277	(953%) (*)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA	73	469	(396)	(84%)
Total	1 327	3 432	(2 105)	(61%)

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2010 un montant de 57 354 KDT, en hausse de 3 494 KDT par rapport à 2009. Leur détail se présente comme suit :

Description	2010	2009	Variation	%
Frais de personnel	40 640	37 920	2 720	7%
Rémunération du personnel	27 781	27 637	144	1% (*)
Charges sociales	8 045	6 815	1 230	18%
Impôts sur salaires	355	323	32	10%
Autres charges liées au personnel	4 459	3 145	1 315	42%

Description	2010	2009	Variation	%
Charges générales d'exploitation	11 713	11 361	352	3%
Frais d'exploitation non bancaires	5 949	5 732	217	4%
Autres charges d'exploitation	5 764	5 629	135	2%
Dotation aux amortissements	5 001	4 579	422	9% (*)
Total	57 354	53 860	3 494	6%

(*) Voir note sur les méthodes comptables n° 10

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2010 et 2009 :

Description	2010	2009	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(156)	(126)	(30)	24%
Impôts et taxes	(1 060)	(87)	(973)	1118%
Autres résultats exceptionnels	4 311	240	4 071	1696%
Total	3 095	27	3 068	11363%

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est de 6,140 dinars contre 5,254 dinars au 31 décembre 2009.

Description	2010	2009
Résultat net en KDT	61 403	44 663
Nombre moyen d'actions	10 000 000	8 500 000
Résultat de base par action (en DT)	6,140	5,254

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 15 305 KDT au 31.12.2009 à (69 529) KDT au 31.12.2010 enregistrant une diminution de 84 834 KDT Cette diminution est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés, des activités d'exploitation à hauteur de 231 167 KDT et par des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'investissement à hauteur de 42 460 KDT et de financement à hauteur de 103 873 KDT.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes:

Note 6.1: Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à 231 167 KDT au 31.12.2010. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 154 252 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 523 343 KDT.

Flux nets négatifs :

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 802 317 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 28 222 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers, pour 39 209 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 22 374 KDT ;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 6 216 KDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 10 424 KDT.

Note 6.2: Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

La cession de certains titres d'investissement et la perception des intérêts et dividendes encaissés, partiellement compensés par l'acquisition d'immobilisations corporelles sont à l'origine du flux de trésorerie positif de 42 460 KDT.

Note 6.3: Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 103 873 KDT provient principalement de l'émission d'emprunt obligataire pour 80 000 KDT et des encaissements nets sur ressources spéciales de 47 027 KDT.

Note 6.4: Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction. Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31.12.2010 à (69 529) KDT et ce compte tenu notamment des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

7- Autres notes

Note 7.1 : Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle exerce directement et indirectement sur Amen Bank un contrôle exclusif et ce à travers la détention de 52,52% des droits de vote de cette dernière;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 21,66% des droits de vote;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil d'Administration de Amen Bank, son Directeur Général et ses Directeurs Généraux Adjointes ainsi que les membres proches de leurs familles ;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2010

Société «Amen Project»

Amen Bank a conclu, en mars 2010, avec la société "Amen Project" dans laquelle elle détient **52,95%** du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ses services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 40 KDT hors taxes;
- une commission fixe de 2 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 7 KDT hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention ont totalisé un montant de 60 KDT (HT) en 2010.

Hôpital privé El amen

La banque a cédé à la société "Hôpital privé El Amen", dans laquelle elle détient **30%** du capital, un terrain pour un prix de 5 494 KDT. Cette opération a été réalisée au comptant.

Société «PGI Holding»

Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding qui détient **21,66%** du capital de la banque une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2010 s'élève à 96 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **28,54%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2010 s'élèvent à 16 KDT (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, transport de valeurs, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2010 s'élève à 334 KDT;
 - des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2010 s'élève à 1 553 KDT.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **86,19%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en décembre 2010 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **86,19%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds de **20 MDT**. En vertu de cette convention, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.
- 2 Sept (7) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 59 383 KDT. La commission de gestion au titre de 2010, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à 594 KDT (HT). Le montant des plus values générées par ces fonds est de 1 736 KDT au titre de 2010.
- 3 En vertu d'une convention de gestion en date du 01.04.1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ses services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présent au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;

- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2010 s'élève à 75 KDT (HT).

Société «Tunisie Leasing»

L'encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et souscrit par Amen Bank s'élève au 31 décembre 2010 à 12 300 KDT. Le total des intérêts perçus et à percevoir à ce titre par Amen Bank au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 735 KDT.

Société «Le recouvrement»

Le 01.01.2007, la banque a conclu avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars, encaissée dès la tenue de l'AGO de la société "Le recouvrement".

Société «Tunisys»

La banque a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle Amen Bank détient **29,85%** du capital du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2010 s'élève à 971 KDT (HT). En outre, cette société a engagé en 2010 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 392 KDT (HT)

Société «Hayett»

Une convention a été conclue entre Amen Bank et la compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation SA «Hayett» dans laquelle la banque détient **25%** du capital. Cette convention a pour objet la constitution de rentes ou de capital à servir à l'âge de retraite ainsi que le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès avant le départ à la retraite et ce pour les personnes ayant adhéré à ce contrat. Le montant de la prime versée au titre de l'exercice 2010 est de 400 KDT

Les SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et les Fonds Communs de Placement auxquelles elle est liée, les rémunérations revenant à l'Amen Bank se détaillent comme suit:

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2010 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	1 376 KDT
SICAV Amen	0,04%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,59% de l'actif net	653 KDT

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil d'Administration		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge 2010	Passif au 31/12/2010	Charge 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	200 000	-	230 000	230 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	200 000	-	230 000	230 000

	Vice Président Directeur Général			Collège des Directeurs Généraux adjoints		
	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010	Charge brute 2010	Charges sociales 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	578 281	82 608	515 093	1 027 985	190 124	842 179

Note 7.2 : Passifs éventuels

La banque fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque.

Note 7.3 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Suites aux évènements survenus au cours du mois de janvier 2011, la banque a subi des dégâts matériels au niveau de certaines agences. Le coût de remplacement de ces immobilisations a été estimé par la banque à 874 KDT couvert en partie par l'assurance.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05/05/2011. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.